

Le recteur de l'académie de Reims  
à  
Destinataires in fine

**Rectorat**  
DRAFPIC – Site de Reims  
17 boulevard de la Paix  
CS 50033  
51722 Reims cedex

Affaire suivie par :  
Cassandra CHOUIKINE  
Tél : 03 26 61 20 49  
Mél : [cassandra.chouikine@ac-reims.fr](mailto:cassandra.chouikine@ac-reims.fr)

Reims, le 2 février 2024

**Objet : Campagne de recrutement des Conseillers en Formation Professionnelle (C.F.P.) – Appel à candidatures pour l'année de formation 2024-2025**

## 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Les missions du Conseiller en Formation Continue (C.F.C.) se sont vues élargies, et ces évolutions ont donné lieu à l'élaboration d'un nouveau référentiel métier, du Conseiller en Formation Professionnelle (C.F.P.), en date du 24 février 2023.

Les textes correspondants n'étant pas encore parus, les conditions actuelles de recrutement, de formation, de nomination et d'exercice des C.F.C. / C.F.P. sont définies par le décret n°90-426 du 22 mai 1990 (*J.O du 26 mai 1990*) et la note de service n°90-129 du 14 juin 1990 (*B.O.E.N n° 25 du 21 juin 1991*).

1.2 Compte tenu des postes de Conseiller en Formation Professionnelle susceptibles d'être vacants en septembre 2024, ainsi que des demandes éventuelles de mutation émanant des C.F.P. actuellement en poste, l'appel à candidatures revêt nécessairement une portée générale pour des affectations qui peuvent donc concerner l'ensemble des GRETA-CFA de l'académie.

Dans ces conditions, le postulant fait acte de candidature, sans tenir compte de l'implantation géographique des postes actuellement repérés comme vacants, ou susceptibles de l'être.

1.3 Conformément au décret n°90-426 du 22 mai 1990, les C.F.P., nommés par le recteur d'académie, contribuent, sous l'autorité hiérarchique du Délégué Régional Académique Adjoint à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAAFPIC), à la conception, à la réalisation, à l'animation et à la coordination de la politique et des actions de formation et prestations mises en œuvre par les établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation.

1.4 Peuvent postuler aux fonctions de C.F.P. :

- les personnels titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que ceux d'inspection, de direction ou d'administration de catégorie A du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, appartenant à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi de catégorie A ;
- par dérogation, les personnels non titulaires de l'Éducation nationale et les candidats extérieurs qui devront justifier à minima d'un titre ou d'un diplôme de niveau bac + 3 (*niveau de la catégorie A*) et d'une expérience professionnelle en rapport avec le poste visé et/ou de compétences transférables à la fonction de C.F.P.

1.1 Une indemnité de sujétions spéciales est attribuée aux personnels titulaires ou stagiaires ou aux agents contractuels, chargés à temps plein des fonctions de C.F.P., en contrepartie des contraintes liées à l'emploi. Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, le montant annuel de cette indemnité est de 10 086€ bruts, soit un versement mensuel de 840,50€ bruts (*décret n°90-165 du 20 février 1990 – arrêté du 13/07/2023*).

## 2 RÉUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information, pour présenter les missions du C.F.P. sont organisées comme suit :

<b>Aube</b> <b>Haute-Marne</b>	<b>Le mercredi 13 mars 2024 de 14h00 à 16h00</b> Au GRETA-CFA Sud Champagne Lycée les Lombards 12 avenue des Lombards à TROYES ( <i>salle rouge</i> )
<b>Ardennes</b>	<b>Le mercredi 20 mars 2024 de 14h00 à 16h00</b> GRETA-CFA des Ardennes Lycée François Bazin 145 avenue Charles de Gaulle à CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ( <i>salle visioconférence</i> )
<b>Marne</b>	<b>Le mercredi 27 mars 2024 de 14h00 à 16h00</b> A la Délégation de Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) – Site de Reims 17 boulevard de la Paix à REIMS ( <i>salle Condorcet</i> )

## 3 PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

3.1 Tous les postulants doivent adresser leur dossier de candidature dûment complété, et accompagné des pièces justificatives, à l'attention de Monsieur le Délégué Régional Académique Adjoint à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) de l'académie de Reims, à l'adresse : [ce.dafpic@ac-reims.fr](mailto:ce.dafpic@ac-reims.fr). Cet envoi doit se faire **par voie hiérarchique** pour les agents relevant de la fonction publique.

3.2 La date limite d'envoi des candidatures est fixée au **14 avril 2024**.

3.3 Examen des candidatures

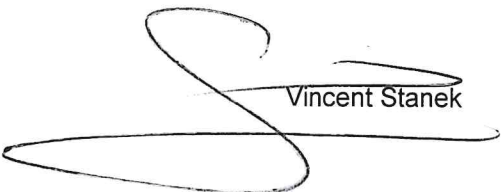
Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien approfondi de recrutement, qui se déroulera sur **la semaine du 13 mai 2024**. Durant cet entretien, les candidats seront amenés à composer une note professionnelle, puis échangeront de leur production et de leur parcours professionnel et motivations avec le jury.

3.4 La Commission Consultative Compétente à l'égard des C.F.P. se réunira **le jeudi 20 juin 2024**, afin de donner son avis sur les candidats retenus et inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de C.F.P. pour l'année 2024-2025. Cette liste m'est ensuite soumise pour validation.

## 4 RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature, l'annexe (*profil de poste*) et le référentiel « métier » de C.F.P. sont disponibles et téléchargeables sur le site du rectorat de Reims : <https://www.ac-reims.fr/offres-d-emploi>  
(Recrutement / Offre d'emploi dans l'académie / Campagne de recrutement Conseillers en Formation Professionnelle 2024-2025)

Les dossiers complétés sont à adresser par voie électronique à l'adresse : [ce.dafpic@ac-reims.fr](mailto:ce.dafpic@ac-reims.fr) (cf. point 3.1)

  
Vincent Stanek